



**INFORMATION · INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEMO · NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE**

Not available in English

Bruxelles, décembre 1981

E L E M E N T S D ' U N B I L A N

1 9 8 1

ELEMENTS D'UN BILAN 1981 (*)

Le Groupe du Porte-Parole de la Commission des Communautés Européennes présente aux journalistes les éléments d'un bilan des principales activités sectorielles de la Communauté en 1981.

Il ne s'agit pas là d'une véritable synthèse des activités des différents services de la Commission, mais plutôt d'une juxtaposition de contributions réalisées par les membres du GPP.

Ce document est destiné à faciliter les travaux des journalistes accrédités, tout particulièrement familiarisés avec les activités de la Commission.

Il comprend, pour chaque tête de chapitre, un rappel des principales notes (IP, P et fiches) réalisées pendant l'année 1981.

Pour ce qui est de l'exercice "Mandat", qui constitue en fait la mise en oeuvre d'une stratégie globale de relance européenne, la Commission a élaboré un ensemble de documents, dont les journalistes trouveront le résumé dans la note P 69-73.

Le GPP se propose de compléter cette note par une note de synthèse prévue après le Conseil des 14/15 décembre 1981

M. Santarelli

Clôture de rédaction : 11 décembre 1981

Diffusion : 16 décembre 1981

(*) Uniquement disponible en français. La note P 69-73 est disponible dans toutes les langues.

Pour un marche mondial ouvert

Le maintien d'un systeme de commerce mondial ouvert a recu la priorite dans la politique exterieure de la Commission en 1981. Ceder aux reflexes protectionnistes provoques par les difficultes economiques, serait nefaste pour la Communaute, pour les pays industrialises en general, mais avant tout pour les pays en voie de developpement.

Partant de cette conviction, la Commission n'a cesse de souligner, dans les enceintes internationales et au cours de consultations bilaterales et multilaterales, la responsabilite commune des pays industrialises pour garder ouverts les courants d'echanges mondiaux. Elle a joue un role actif dans la formulation des conclusions du Sommet economique occidental de Ottawa, conclusions qui confirment sa these.

Les principaux pays industrialises ont confirme a Ottawa, entre autres, de vouloir assurer, DANS UN ESPRIT DE RECIPROCITE, la plus grande ouverture possible de leurs marches. Or, la Communaute est le premier importateur du monde - Elle a enregistre en 1980 un deficit commercial record de 65 milliards de dollars. Dans ces conditions, en se referant a la necessite de reciprocite, la Commission s'est employee a maintenir des chances equitables d'exportation pour les industries communautaires. Dans le cas ou celles-ci ont ete affectees ou menacees, elle a entrepris des demarches aupres des gouvernements concernes. Elle a agi aupres des Etats-Unis, du Canada et de l'Australie et plus particulierement aupres du Japon pour obtenir une abolition ou une reduction des restrictions a l'importation, ou pour eviter l'introduction de telles restrictions.

Relations avec le Japon.

Le Japon a retenu l'attention particuliere de la Commission a cause du desequilibre croissant dans les relations commerciales avec ce pays. Des deficits bilateraux trop accentues (12 milliards de dollars en 1980; est. 1981 : 14-15 milliards) et trop concentres sur certains secteurs constituent un danger potentiel dans une periode de crise economique, nourrissant des reflexes protectionnistes. Pour cette raison, la Commission, au cours de plusieurs rencontres (Visite du premier ministre Suzuki et du ministre Tanaka, consultations a haut niveau a Bruxelles, visite du Vicomte Davignon et de deux delegations de fonctionnaires de la Commission a Tokyo) a demande aux autorites japonaises de contribuer a une moderation des exportations japonaises, a une plus grande ouverture du marche japonais et notamment a l'augmentation des importations japonaises de produits manufactures. Une plus grande comprehension semble surgir au Japon pour les problemes crees par son offensive d'exportation, mais dans l'absence de mesures concretes, la Commission a estime necessaire de renouveler ses demarches aupres des autorites japonaises. Elle leur a remis en decembre une liste de demandes prioritaires.

Relations avec les Etats-Unis.

La Commission a eu l'occasion lors de plusieurs rencontres (visites de MM. Haig, Baldrige, Block et Brock a Bruxelles, visite du President Thorn a Washington, consultations a haut niveau a Bruxelles et a Washington) d'insister sur la necessite de consultation et de cooperation accrue entre les deux principales entites commerciales du monde. Elle a exprime sa preoccupation au sujet de l'attitude americaine a l'egard de la politique agricole commune et des exportations siderurgiques communautaires.

Le deficit bilateral preoccupant de la Communaute de 25 milliards de dollars en 1980 est tombe en 1981 a environ 12 a 13 milliards, suite notamment a l'appréciation du dollar. Des progres ont ete realises dans le domaine de l'energie, le systeme americain du double prix des produits petroliers ayant ete aboli.

Relations avec les autres pays industrialises.

La cooperation avec les pays de l'AELE s'est bien developpee et s'etend maintenant, au-dela des accords CEE-AELE, dans des domaines aussi divers que le transport, l'environnement, la cooperation au developpement et la politique economique et monetaire. Avec la Norvege et la Suede, la Commission a eu, au niveau ministeriel, des consultations a haut niveau. M. Haferkamp a recu a Bruxelles des membres des gouvernements norvegien, suedois, autrichien et islandais et s'est rendu lui-meme en Norvege, Suede et Autriche. Les Comites mixtes prevus aux accords CEE/AELE se sont reunis periodiquement et ont pu faire un bilan positif du fonctionnement des accords.

Les bonnes relations entre la Communaute et le CANADA ont ete developpees en 1981. Un accord definissant les conditions de fourniture de matieres nucleaires a ete negocie ainsi qu'un accord de peche. La levee des quotas canadiens a l'importation de chaussures en cuir a contribue a une amelioration des relations commerciales. M Haferkamp s'est rendu au Canada a l'occasion d'une reunion du Comite mixte CE-Canada.

Une amelioration des relations avec l'Australie, quelque peu tendues dans le passe, s'est manifestee lors des consultations a haut niveau a Bruxelles en presence du vice-premier ministre Anthony et le ministre des Affaires etrangeres, Street. La Commission a ouvert une delegation a Canberra, les problemes concernant la viande bovine et ovine ont ete regles et un accord Euratom-Australie a ete conclu. A l'occasion des consultations a haut niveau, la Commission a explique ses propositions pour une reforme de la politique agricole commune et rappelle les demandes de la Communaute pour un meilleur acces au marche australien des voitures, des chaussures et des textiles.

Les relations avec la Nouvelle Zelande ont ete bonnes, des regimes mutuellement satisfaisants ayant ete introduits concernant les exportations neo-zelandaises de beurre et de viande ovine.

Pays associes dans le bassin mediterraneen

Dans ses relations avec la Turquie, la Commission a ete amenee a rappeler, a quelques reprises, les declarations communautaires demandant un retour rapide a la democratie dans ce pays. Les negociations sur un nouveau protocole financier, portant sur 600 millions ECU de prets et de dons sur une periode de cinq ans, ont ete terminees, mais, tenant compte des evenements politiques en Turquie, la Commission n'a pas encore soumis le resultat au Conseil des Ministres.

Un Conseil d'Association CEE-Chypre et CEE-Malte se sont reunis au niveau ministeriel pour discuter des problemes dans le domaine du commerce et de la cooperation financiere. La Communaute a prolonge, de maniere autonome, le regime commercial a l'egard de Chypre jusqu'au 1.7.1982. Entretiens, le Conseil continuera ses deliberations sur des propositions de la Commission qui prevoient certaines ameliorations des concessions commerciales en faveur de Chypre.

En ce qui concerne les relations avec la Yougoslavie, la Commission a réussi à obtenir, du Conseil des Ministres, des directives supplémentaires pour résoudre le problème du baby-beef yougoslave. En attendant les conclusions des négociations, la Communauté a réduit de manière autonome les prélèvements à l'importation pour permettre la reprise des exportations yougoslaves de ce produit.

Europe de l'Est

La première réunion du comité mixte CEE-Roumanie a eu lieu à Bruxelles en présence du vice-premier ministre roumain, M. Burtica. Les deux côtés ont amélioré leurs concessions commerciales réciproques dans le cadre de l'accord CEE-Roumanie concernant le commerce en produits industriels et décidé d'inclure l'agriculture dans leurs échanges de vues.

Pour aider la Pologne à surmonter ses difficultés d'approvisionnement, la Communauté a décidé à trois reprises des fournitures de produits agricoles à des prix de 15 % inférieurs aux prix mondiaux. Un don de 8.000 t de viande bovine a été ajouté en décembre. L'ensemble de ces actions représente une charge budgétaire pour la Communauté de 106 millions ECUs (les restitutions normales non comprises).

Asie

Les comités mixtes prévus par les quatre accords avec les pays du sous-continent indien (Pakistan, Inde, Bangladesh, Sri Lanka) se sont réunis en 1981. Le nouvel accord de coopération CEE-Inde est entré en vigueur et le Pakistan a demandé officiellement la négociation d'un pareil accord. La Commission envisage d'ouvrir une délégation à New Delhi en 1982.

Les relations entre la Communauté et l'ASEAN (regroupant la Thaïlande, l'Indonésie, Singapour, les Philippines et la Malaisie) ont reçu une nouvelle impulsion à l'occasion d'une réunion au niveau ministériel qui s'est tenue à Londres entre les ministres des affaires étrangères des pays de l'ASEAN et ceux de la Communauté. Ensuite, les ministres de l'ASEAN se sont rendus à Bruxelles où ils ont eu des entretiens avec la Commission à la veille d'une réunion du Comité mixte CEE-ASEAN.

La Commission mixte CEE-Chine s'est réunie à Pékin. La Commission s'est engagée à proposer au Conseil une réduction des restrictions quantitatives à l'égard de la Chine. Elle a développé de nouvelles initiatives pour assurer une suite concrète à la semaine commerciale CEE-Chine qui a eu lieu à Bruxelles en présence du Vice-premier ministre M. Gu Mu.

Le Premier Ministre de la Corée a rendu visite à la Commission à l'occasion d'un symposium CEE-Corée.

Amerique latine et Amerique centrale

1981 a vu la reprise du dialogue CEE-Amerique Latine après une interruption de 2 ans. Deux sessions ont eu lieu, au mois de juin et au mois de décembre. Des conversations techniques en vue de la conclusion d'un accord de coopération entre la Communauté et le Pacte andin ont repris entre la Commission et la Junte du Pacte Andin

en attendant la réalisation des conditions politiques nécessaires pour la reprise des négociations formelles. Celles-ci furent interrompues en juillet 1980 après un coup d'état anti-démocratique en Bolivie.

La Commission a reçu en visite, au cours de cette année, le ministre des Affaires Étrangères du Mexique, et le Ministre de l'Agriculture de l'Argentine.

Quant à l'Amérique Centrale, la Commission a suggéré au Conseil d'accroître l'aide, déjà substantielle, à cette région afin de renforcer sa stabilité économique et politique. Dans cette même optique elle plaide pour une meilleure coordination des actions bilatérales et multilatérales en faveur de cette région. Au mois de mars, le ministre des affaires étrangères du Costa Rica, M. Bernd Niehaus Quesada a rendu visite à la Commission.

Problèmes sectoriels

La Commission a proposé un renouvellement de l'Arrangement Multifibres pour une période de 5 ans. Les négociations se déroulent actuellement à Genève. La Commission estime que son mandat de négociation permettra de trouver un compromis raisonnable entre les intérêts des pays importateurs et des pays en voie de développement, notamment des plus pauvres. Elle a souligné la position libérale de la Communauté en matière d'importation de produits textiles. Avec un taux de pénétration de 44 %, la Communauté est de loin le plus grand importateur du monde.

La Communauté a décidé de demander une prolongation des arrangements conclus depuis quelques années avec les pays tiers exportateurs afin d'assurer que les efforts d'assainissement des producteurs communautaires ne soient pas anéantis par des importations trop massives ou à bas prix.

La Communauté a joué un rôle actif dans la réalisation d'un accord sur l'adaptation des taux d'intérêt minimum qui sont à respecter dans le cadre du "Consensus OCDE" concernant les crédits à l'exportation.

ELARGISSEMENT ET POLITIQUE MEDITERRANEENNE (1)

ELARGISSEMENT

1981 aura été l'année au cours de laquelle les responsables des négociations pour l'adhésion de l'Espagne et du Portugal auront achevé la préparation technique nécessaire au passage à la phase décisive. Sur les vingt chapitres principaux des négociations, la Commission a présenté les éléments demandés par les Etats et elle a même souvent proposé des solutions aux différences entre les législations et aux exceptions à prévoir pendant la période de transition.

La Communauté a fait notamment des déclarations concernant des secteurs de première importance dans les négociations : union douanière, agriculture, affaires sociales, tant pour l'Espagne que pour le Portugal.

En outre, dans la perspective de l'adhésion, la Commission a approuvé de nouveaux règlements sur les produits méditerranéens; huile d'olive, vin, agrumes, fruits et légumes.

Pourtant, les négociations ont avancé à un rythme très lent, comme l'a constaté M. Lorenzo Natali, vice-président de la Commission, lorsqu'il est intervenu le 19 novembre dans un débat au Parlement européen, en soulignant que l'on n'était pas encore entrés dans les négociations proprement dites. A cette occasion, M. Natali a admis que 1984 était encore une date réaliste pour l'adhésion, à la condition toutefois que dès cet automne, les Etats membres prennent la décision de conclure l'année prochaine, réservant 1983 aux procédures de ratification.

Politique méditerranéenne

L'année qui s'achève a été marquée par la mise en oeuvre de cette politique de manière globale, comme l'a souligné le vice-président Natali au cours des visites officielles qu'il a faites au Maroc et en Israël et lors des contacts qu'il a eus à Bruxelles avec les représentants d'autres pays méditerranéens, dans certains cas pour préparer des visites prévues pour 1982; c'est ainsi qu'a été développé le concept de la compatibilité entre l'élargissement de la Communauté et le renforcement des rapports et des liens qui existent entre elle et des pays exportateurs, notamment de produits qui concurrencent certaines productions de pointe de l'agriculture ibérique.

./.

(1) Voir note d'information P - 64 et P - 70, d'octobre 1981.

Cette compatibilité, qui existe et à laquelle la Commission entend apporter toute sa contribution, repose sur des considérations qui ne sont pas exclusivement économiques : la décision d'élargissement comme les liens entre les pays de la Communauté et les pays de la rive sud de la méditerranée s'inscrivent en fait dans une même logique qui, sous l'angle de la stratégie politique, vise à contribuer à la stabilisation du Bassin méditerranéen. Il serait donc absurde, a fait observer M. Natali à ses interlocuteurs, de mettre en contradiction les deux manifestations d'une même volonté politique.

Dans le domaine du Mandat, enfin, et en rapport avec l'élargissement et la politique méditerranéenne, la Commission a approuvé et présenté au Conseil les grandes lignes d'un ensemble de Programmes méditerranéens, en partant du principe que le développement équilibré de la Communauté suppose une action énergique qui permette aux régions les moins développées de combler le plus possible leur retard.

Ces régions, particulièrement exposées aux conséquences de l'élargissement en cours et aux développements ultérieurs de la politique méditerranéenne, devront donc bénéficier d'une action ayant comme objectifs fondamentaux l'augmentation des revenus et l'amélioration de la situation de l'emploi.

La Commission s'est prononcée pour des interventions dans l'agriculture (dans le domaine des organisations de marchés et des structures) en affirmant le principe de l'équivalence et de l'égalité de traitement entre productions nordiques et productions méditerranéennes.

Une série d'initiatives a été prévue en dehors du secteur agricole : amélioration des infrastructures (transports, recherche), amélioration des conditions de crédit, développement du tourisme, de l'artisanat, des énergies nouvelles, actions en faveur des petites et moyennes entreprises qui constituent l'essentiel du tissu non agricole des régions méditerranéennes.

- - - - -

I. AFFAIRES ECONOMIQUES

Projet de Ve programme de politique économique à moyen terme

- La Commission adopte et transmet au Conseil le projet de 5ème programme de politique économique à moyen terme.¹⁾ Elle a estimé nécessaire de consigner dans un avant-propos les commentaires qu'appelait de sa part le projet de programme afin de mettre en relief le rôle de la Communauté dans la stratégie d'ensemble proposée pour rétablir la situation économique et offrir aux citoyens européens de meilleures perspectives d'emploi et d'avenir.

Recommandation aux gouvernements italien et belge

- Recommandation de La Commission au gouvernement de La République italienne (art. 108, par. 1).

A la suite de la décision prise le 27 mai 1981 par le gouvernement de la République italienne d'introduire un dépôt obligatoire sur les achats de devises, la Commission a procédé à un examen approfondi de la situation économique et financière de l'Italie et lui a recommandé de prendre d'urgence les mesures nécessaires, en précisant lesquelles, pour assurer le rétablissement de la situation.

- Recommandation de La Commission au gouvernement du Royaume de Belgique
La Commission a adressé une recommandation au gouvernement belge sur la nécessité d'opérer un redressement des déséquilibres croissants des finances publiques et de la balance des paiements.

Indexation

- La Commission, sur proposition du vice-président Ortoli, adresse au Conseil une communication sur les principes de l'indexation dans La Communauté.

La Commission énonce un certain nombre de principes en la matière qu'elle entend, à la lumière des débats en cours actuellement sur son texte, présenter au Conseil sous forme de recommandation les mettant en oeuvre.

./.

voir note P 48

Renouvellement du NIC

- Sur proposition de la Commission d'octobre 1980, le Conseil décide le renouvellement du NIC pour 1 milliard d'Ecus
La Commission avait dans sa proposition, demandé le déplafonnement de l'instrument et n'a pu se rallier à la décision du plafond de 1 milliard que parce qu'il était entendu que dans le cadre du chapitre I du document de la Commission sur le mandat du 30 mai concernant les politiques nouvelles, serait revu le plafond.

Fiscalité des produits pétroliers

- Communication de la Commission au Conseil sur la fiscalité des produits pétroliers :

A la suite de la résolution du Conseil du 9 juin 1980 sur les prix de l'énergie, et la communication de la Commission du 15 octobre 1980 sur l'énergie et la politique économique, la Commission, dans ce dernier texte, analyse le rôle des prix et de la fiscalité en tant qu'instrument de la politique énergétique comme de la politique économique. Ce document est actuellement à l'étude au sein d'un groupe d'experts du Conseil.

Rapport économique annuel

- La Commission arrête son rapport économique annuel pour 1981/1982.¹⁾
Il est accompagné par un bilan économique dont l'objet est d'apporter une documentation détaillée sur les éléments de fait de l'évolution et des perspectives économiques.

1) voir note P 67

II. AFFAIRES MONÉTAIRES

La résolution du Conseil européen du 5 décembre 1978 concernant l'instauration d'un système monétaire européen, précise que 2 ans au plus tard après la mise en place du système, les dispositions et procédures établies seront consolidées afin de faire un système définitif.

Le passage à la 2ème phase n'a pas eu lieu, comme prévu par les textes, en novembre 1981. Le vice-président Ortoli disait publiquement en décembre 1980 à ce sujet : "Il s'agit moins de promouvoir très vite la 2ème phase, sur la base des orientations fixées en 1978 que de la définir de telle manière qu'elle réponde pleinement aux nécessités apparues progressivement depuis 2 ans. Il ne s'agit pas de renoncer à la 2ème phase et à ses ambitions, mais bien de l'établir de la façon la plus conforme aux objectifs fondamentaux".

La politique des taux d'intérêts pratiquée aux USA et sa conséquence sur les économies européennes avait permis à M. Ortoli de dire dans les enceintes communautaires à de nombreuses reprises, que la Communauté devait se donner les moyens de dialoguer avec les USA à titre de partenaire et que cette position ne pouvait s'acquérir que sur base de politiques monétaires internes cohérentes, coordonnées et stables, politiques dont il précisait alors les moyens.

En décembre 1980 et en juin 1981, le vice-président Ortoli estimait souhaitable qu'une "coopération monétaire organisée" soit établie entre l'Europe et les Etats-Unis et notamment que les rapports entre dollar, yen et Ecu soient maintenus, sans rigidité excessive, à l'intérieur de "zones de vraisemblance" reflétant les situations économiques, commerciales et monétaires relatives des USA, du Japon et de la Communauté.

Ces prises de position, reprises par la Commission elle-même aux termes de l'avant-propos du 5ème programme de politique économique à moyen terme, ont été l'objet d'un intérêt de plus en plus marqué de la part des autorités compétentes des Etats membres au cours de l'année 1981.

III. CREDITS ET INVESTISSEMENTS

A - Prêts CECA, Euratom et NIC (facilité Ortoli) (consentis par habilitation de la Commission)

- CECA et Euratom : il est impossible de faire un bilan chiffré exact des prêts consentis avant le courant de l'année 1982. L'on ne peut que citer un ordre de grandeur probable aux environs de 600 millions d'Ecus.
- NIC (facilité Ortoli) : Lors de la rédaction de la présente note, 14 prêts NIC ont été accordés en 1981 pour une valeur de 234,5 millions d'Ecus.

A la suite du tremblement de terre en Italie, il a été décidé d'accorder pour la reconstruction des zones sinistrées des prêts, soit NIC, soit BEI, d'un montant total d'un milliard d'Ecus. Il a été accordé sur le NIC, à la date de rédaction de la présente note, 100 milliards de Lires (environ 100 millions d'Ecus).

B - Bonifications

Suivant les textes qui ont établi le SME, les pays les moins prospères (Irlande, Italie) qui participent au système, peuvent bénéficier de bonifications d'intérêts de 3 % sur la facilité Ortoli (et les prêts BEI) inscrites au budget de la Communauté pour une somme de 200 millions par an (jusqu'en 1984). Des bonifications d'intérêt de 3 % sont également accordées à charge du budget sur les prêts reconstruction Italie, via la facilité Ortoli (et la BEI).

C - Emprunts CECA, Euratom, NIC, contractés par habilitation de la Commission

Il n'est possible, à cette époque de l'année, que de donner pour tous les mécanismes ci-dessus, un ordre de grandeur d'emprunts, soit 800 millions d'Ecus environ.

Le dossier industriel, l'énergie et la Recherche

L'année 1981, en tout cas dans sa première partie, aura encore été dominée par le dossier siderurgique. On a d'ailleurs atteint, en Europe un point de non-retour sur ce dossier délicat, en ce sens que plus personne à présent ne conteste que la solution aux problèmes de restructuration passe nécessairement par l'Europe. Sur le plan concret, les Dix ont unanimement adopté en Juin 1981 un nouveau code des aides à la sidérurgie, plus contraignant que le précédent, tout en décidant de prolonger jusqu'à la fin Juin 1982 le système des quotas obligatoires, expression de la solidarité européenne.

Mais la "vedette" est allée incontestablement aux préoccupations de la Commission quant à l'avenir de l'Europe industrielle, dans la foulée du "Mandat du 30 mai".

Le constat est inquiétant : en dix ans, on a créé 19 millions d'emplois aux Etats-Unis, contre 5 au Japon et ...2 seulement dans la Communauté. En dénonçant le "mal européen", à savoir la renationalisation des économies européennes et le repli sur soi, la Commission a dressé un diagnostic sans complaisance : en fait, souligne-t-elle, les entreprises qui ont tenté de jouer la dimension européenne ont été pénalisées, plutôt qu'encouragées. C'est un constat amer, quand on songe au préambule du Traité de Rome, qui encourage la création d'entreprises transnationales !

Pour sortir de cette contradiction, la Commission a lancé le projet de "espace industriel européen" qui repose sur une stratégie simple : encourager l'investissement productif en particulier dans les secteurs de l'économie d'énergie; des technologies nouvelles (la télématique) et de la recherche.

Il s'agit, pour cela, estime la Commission de faire sauter plusieurs verrous qui cloisonnent encore les marchés nationaux : la dimension obligée pour réussir le " pari sur l'avenir " est celle du marché intérieur EUROPEEN, de dimension comparable à celui dont tirent profit nos concurrents américains.

./...

L'énergie, un des secteurs privilégiés de cette stratégie nouvelle, a fait l'objet d'une attention particulière de la Commission. L'accent est mis désormais sur le rôle central qu'occupe le défi énergétique dans l'avenir économique de la Communauté. D'ici à la fin de la décennie, il faudra trouver 500 à 600 milliards de dollars pour assurer les investissements nécessaires à rendre l'économie européenne à la fois moins gourmande en énergie et moins dépendante de l'une ou l'autre source d'énergie.

Dans ce secteur, la clef qui ouvrira certaines portes, est selon la Commission celle d'une plus grande cohérence, d'une plus grande transparence des prix : il faut, en substance, que les investisseurs sachent clairement quel est le coût économique comparé des différentes sources d'énergie. Il faut aussi que le consommateur sache à quoi s'attendre. Sur un plan plus concret, les Dix ont pris l'engagement de veiller à ce que toute mesure nationale (économie d'énergie, réduction de la dépendance à l'égard du pétrole, etc..) soit cohérente avec la stratégie européenne. A cet égard d'ailleurs, la Commission contrôlera à intervalles réguliers si cette déclaration a été suivie d'effets.

Consciente de la nécessité d'une relance des programmes de recherche et développement, la Commission a également obtenu l'accord politique des Dix sur la stratégie qu'elle a proposée. Ici encore un constat limpide s'est dégagé : les Dix dépensent deux fois autant que le Japon, sur fonds publics, pour la recherche, mais les chercheurs nippons déposent quatre fois plus de brevets que leurs homologues européens.

Les secteurs prioritaires de la recherche au niveau européen devraient être ceux de l'agriculture (parent pauvre de l'effort de R et D) des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, des technologies nouvelles de l'information, etc.

En 1982, il appartiendra de vérifier dans la pratique, si les Dix sont prêts à s'engager sur la voie de l'Europe de la deuxième génération.

Voir aussi le complément à la note P-71, les dossiers de background (fiches) du 2 juillet, du 23 septembre et du 3 décembre.

1. Marché intérieur :

Les répercussions de la crise économique prolongée se sont faites sentir sur le marché intérieur de la Communauté davantage en 1981 que dans les années précédentes. En effet, les cas particuliers, notamment concernant les entraves à la libre circulation des marchandises (Art. 30) ont au moins doublé en 1981 par rapport aux années antérieures : environ 400 cas différents sont actuellement en instruction dont 200 nouveaux en 1981.

Si la plupart de ces cas particuliers - en raison de leur caractère très spécifique et technique - ne sont pas de nature à susciter l'intérêt de la presse quotidienne, c'est néanmoins le problème général de la menace du protectionnisme et de la réinstauration des entraves aux échanges intra-communautaires qui s'est manifesté en 1981 et qui a suscité beaucoup d'intérêt et de préoccupation dans les milieux économiques, commerciaux et politiques.

La Commission, à l'initiative de Monsieur Narjes, a évoqué ce problème pour la première fois au Conseil Européen en juin 1981 (1).

Celui-ci s'est rallié entièrement à l'analyse de la Commission et lui a demandé de déployer tous les efforts pour arrêter ce développement (2).

Par un projet de résolution, la Commission a proposé au Conseil en octobre dernier d'agir sur un double plan :

- Accélérer les travaux au Conseil sur un ensemble d'environ 60 propositions de directives concernant le marché intérieur qui sont bloquées;
- des nouvelles initiatives en vue d'une réduction des frontières intérieures de la Communauté dans les domaines de la législation et administration douanières et de la fiscalité :

(1) Doc. COM(81) 313 du 17.6.1981

(2) Point 8 du Communiqué final du Conseil Européen du 30.6.1981

- réforme des formalités et contrôles existants (document unique);
- simplification du mode de paiement de la TVA par déclaration périodique aux autorités fiscales;
- une augmentation significative du montant des franchises accordées aux particuliers.

2. Environnement

- a) Des travaux de la Commission dans ce domaine, il convient de citer notamment la proposition du Troisième Programme Quinquennal couvrant la période de 1982 - 86. Si l'approche des deux programmes antérieurs était de caractère défensif, le but de ce programme est de développer une politique d'environnement préventive, qui devrait conduire à des réductions considérables des coûts économiques globaux. Cette politique devrait conduire à contribuer à la création de nouveaux emplois, réduire toute forme de pollution, économiser les matières premières, encourager le recyclage des déchets et favoriser les économies d'énergie.
- b) Contrairement aux trois dernières réunions du Conseil Environnement (en juin et novembre 1980 et juin 1981), la réunion du 3 décembre dernier a conduit à des résultats concrets et substantiels considérables :
- Adoption de la directive dite "Post-Seveso" contre les risques d'accidents majeurs causés par l'industrie (non-nucléaire);
 - adoption de la directive "Mercure" (rejets de mercure dans les eaux), qui constitue le premier cas d'application important de la directive-cadre sur les substances dangereuses;
 - adoption des points moins importants mais très concrets, comme :
 - recommandation sur la réutilisation et le recyclage des papiers et cartons,
 - surveillance et limitation de la pollution maritime par l'émission d'hydrocarbures (pétrole) en mer,
 - adoption de la Convention de Berne sur la conservation de la flore et faune et l'habitat des espèces.

3. Politique des Consommateurs :

Proposition par la Commission du Deuxième Programme Quinquennal (1).

Les éléments clefs de ce programme : Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs, protection de leurs intérêts économiques, droit à la réparation des dommages, à l'information et à l'éducation ainsi que droit à la représentation.

Actions prioritaires : Proposition en matière d'étiquetage des denrées alimentaires; poursuite de l'action concernant les caractéristiques des textiles et de la sécurité des jouets; poursuite des travaux concernant les mécanismes d'échange rapide d'informations sur les accidents intervenus dans les foyers; amélioration de la qualité des services après vente (durée et garantié); consultation des consommateurs auprès de certains services publics; poursuite des enquêtes sur les prix et promotion d'une meilleure information sur les caractéristiques des produits.

4. Secteur Automobiles :

La Commission a soumis en juin 1981 (2) une communication sur les structures et perspectives de l'industrie automobile européenne, qui contient, d'une part, une analyse très approfondie de la situation et des problèmes de sa compétitivité internationale et, d'autre part, des orientations pour des actions destinées à favoriser les efforts de l'industrie pour faciliter les ajustements et améliorer sa compétitivité, notamment face à la concurrence japonaise, aux ambitions américaines et à l'émergence de nouveaux producteurs.

Actions envisagées par la Commission : Renforcer le marché intérieur; favoriser l'évolution des structures; faciliter la mutation de l'emploi; développer le dialogue avec les partenaires commerciaux de la Communauté.

(1) P - 33, mai 1981

(2) P - 36, juin 1981

5. Innovation industrielle :

La Commission a soumis au Conseil en octobre dernier une communication sur l'innovation industrielle qui fait suite au souhait du Conseil Européen de décembre 1980 de renforcer les efforts de développement de l'innovation en vue d'améliorer la compétitivité de l'industrie européenne et de remédier à la fragmentation des marchés (1).

La Commission souligne que l'innovation industrielle est un élément essentiel dans le but de revitaliser nos industries et structures économiques et de la lutte contre le déclin de la productivité et la réduction de la part des produits technologiques avancés sur les marchés mondiaux. Elle se prononce en faveur d'une discussion approfondie du problème de l'acceptance sociale de l'innovation entre partenaires sociaux afin de réduire les attitudes négatives causées par l'incertitude des effets de l'innovation et des technologies nouvelles sur le plein emploi.

Des propositions concrètes de la Commission on peut citer :

- une étude des mesures fiscales et financières affectant l'investissement;
- l'élaboration des critères communs pour des mesures d'incitation à l'innovation;
- ouverture des marchés publics pour l'introduction des nouvelles technologies;
- une meilleure coordination entre les instruments de prêts communautaires et les instruments nationaux, en donnant la priorité à l'innovation;
- amélioration de l'accès au financement de risques et aux mesures publiques d'encouragement, notamment en faveur des PME;
- promotion des groupements de coopération d'entreprises européennes dans des domaines-clefs des technologies nouvelles dans la phase précompétitive.

(1) COM(81) 620 final

Politique de la concurrence.

Conséquence de la récession économique, la mission et les compétences de la Commission européenne en matière de concurrence se trouvent aujourd'hui en première ligne - position délicate qui s'est profilée de plus en plus nettement en 1981.

Les problèmes s'accroissent toujours davantage dans le domaine des aides d'Etat aux entreprises et aux secteurs en difficulté. Sous la très forte pression de l'opinion publique qui acceptera de moins en moins une nouvelle extension du chômage massif, les Etats membres pratiquent une véritable course aux subventions pour sauver les entreprises chancelantes et les emplois qu'elles assurent.

L'examen de la compatibilité de ces opérations massives d'aide avec les dispositions du traité met la Commission - tant par leur importance que par leur multiplicité - devant des responsabilités qu'elle n'avait pas eues jusqu'ici dans la Communauté.

Cette évolution a contraint la Commission à définir et à préciser toujours davantage les critères qu'elle applique lors de l'examen des demandes d'aide : en règle générale, l'aide ne doit pas avoir pour effet d'exporter les problèmes industriels ou les pertes d'emploi d'un Etat membre dans un autre, les entreprises qui reçoivent une aide d'Etat doivent être en mesure de retrouver une base viable dans un avenir prévisible et, enfin, l'aide doit rester transparente afin qu'on puisse apprécier si elle est bien utilisée pour l'objectif recherché.

Ces critères ont notamment été définis dans des textes distincts pour trois secteurs en crise : sidérurgie, chantiers navals et textile. Pour la sidérurgie, un nouveau code plus rigoureux est entré en vigueur en 1981; une nouvelle directive a été adoptée pour les chantiers navals. Ces textes soulignent que l'aide d'Etat ne peut être accordée que si l'entreprise concernée fait l'objet d'une restructuration qui aboutira à une réduction de la capacité de production.

Avec l'accroissement de la concurrence en provenance de l'extérieur de la Communauté, les accords de coopération et de distribution entre entreprises du secteur privé sont également à l'ordre du jour. La Commission veille ici

aux interventions artificielles qui entravent le bon fonctionnement du marché ; elle fait aussi en sorte que les producteurs extérieurs à la Communauté gardent un libre accès à notre marché. Mais là encore, la crise économique place la Commission devant des responsabilités qui l'amènent à faire preuve à la fois de rigueur et de prudence.

A noter enfin qu'en 1981 la Commission a présenté des propositions visant, au moyen de règlements spéciaux, à placer le trafic aérien et maritime dans le cadre du fonctionnement des règles de concurrence du traité.

Dans les difficiles circonstances actuelles, les compétences de la Commission dans le domaine de la concurrence prendront finalement tout leur sens dans la mesure où elles serviront de levier pour arriver à une coordination plus poussée des politiques régionales, sectorielles et économiques, et où ce levier servira aussi à la restructuration du potentiel industriel européen.

voir aussi P-23 "La politique européenne de concurrence en 1980 - Dixième rapport de la Commission" de mai 1981.

L'emploi: La priorité des priorités

En 1981, le problème de l'emploi auquel doit faire face la CEE s'est inexorablement imposé comme la première des priorités de la politique sociale et de l'éducation de la Commission. Au mois d'octobre, 9,7 millions de travailleurs de la CEE (8,8%) étaient en chômage, soit 1,7 million de plus qu'au début de l'année. M. Ivor Richard, Commissaire responsable de l'emploi, de l'éducation et des affaires sociales a qualifié cette situation de "désastreuse" lors du Conseil Jumbo (ministres des finances et de l'emploi) du 11 juin au cours duquel un consensus s'est dégagé sur une approche impartiale des problèmes jumelés de l'inflation et du chômage. Le Conseil Jumbo a mis en évidence la formidable crise de l'emploi qui s'abat sur les jeunes, les femmes et les travailleurs de plus de 50 ans. Le chômage des jeunes a aussi été abordé lors de la réunion informelle des ministres des Dix à Londres, les 24 et 25 septembre, qui a été consacrée également aux discussions préliminaires concernant la réforme du Fonds social (qui doit être achevée d'ici à 1982).

La priorité réservée à l'emploi par le Conseil Jumbo a encore été renforcée au cours de la deuxième moitié de l'année dans le cadre du rapport de la Commission en exécution du mandat du 30 mai qui a été discuté lors du Conseil européen de Londres, les 26 et 27 novembre. Ce rapport comporte un certain nombre de considérations politiques relatives d'emplois, l'accent étant mis, d'une part, sur la contribution des petites entreprises à l'emploi et, d'autre part, sur le problème du chômage des jeunes. Sur ce dernier point, le rapport proposait l'institution d'une garantie communautaire comportant des solutions de rechange au chômage pour les jeunes de 16 à 18 ans. Les préoccupations de la CEE au sujet du chômage des jeunes ont également été partagées par le Conseil éducation du 8 juin; quant au problème de l'impact des technologies nouvelles sur le niveau de l'emploi, il a été au centre d'un document de la Commission examiné par les partenaires sociaux et les gouvernements lors de la réunion du 3 novembre du Comité permanent de l'emploi. A l'issue de cette réunion, la Commission a entamé des discussions avec les partenaires sociaux sur l'opportunité de nouvelles procédures de consultations de nature à conduire à un consensus social avant toute introduction d'une technologie nouvelle. Ce sont des objectifs identiques que contiennent les propositions 1980 de la Commission en matière d'information et de consultation des travailleurs dans les multinationales, propositions qui ont fait l'objet d'un débat animé notamment au Parlement européen qui doit présenter un rapport à ce sujet au cours du premier semestre de 1982. Les contacts entre la Commission, d'une part, le CEE et l'UNICE d'autre part, se sont poursuivis en 1981 et ont porté sur un certain nombre de sujets tels que la répartition du travail.

La Commission a approuvé le 9 décembre des propositions relatives à la retraite flexible et au travail à temps partiel et une communication sur la politique communautaire en faveur des femmes. L'année a aussi été marquée par des propositions concernant un programme communautaire pour l'intégration sociale des handicapés. Dans le courant de 1981 le Fonds social a consacré 1 000 millions d'UC en faveur de projets réalisés dans les Etats membres y compris, pour la première fois, en Grèce.

Le 8 décembre, le Conseil affaires sociales (qui s'était déjà réuni le 10 juin pour discuter entre autre de la stratégie de la Commission en matière d'emploi) a adopté un programme communautaire pour les handicapés. A la fin de l'année, le Conseil devrait également approuver une deuxième tranche d'aide en faveur des travailleurs des industries sidérurgiques de la Communauté, après avoir approuvé le principe d'une première tranche de 50 millions d'UC le 24 juin.

- P-22 (REPOSE COMMUNAUTAIRE AU PROBLEME DU CHOMAGE :
REFLEXIONS DE LA COMMISSION)
- P-72 (CREATION D'EMPLOIS : PRIORITES POUR L'ACTION
DE LA COMMUNAUTE)
- P-75 (L'INSERTION SOCIALE DES HANDICAPES - NOUVELLES
PROPOSITIONS DE LA COMMISSION)
- P-81 (NOUVEAU PROGRAMME D'ACTION DE LA COMMUNAUTE
SUR LA PROMOTION DE L'EGALITE DES CHANCES
POUR LES FEMMES)

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Production : léger fléchissement par rapport à 1980

Après les excellents résultats de 1980, qui dans certains secteurs clefs se sont traduits par des chiffres sans précédent, le volume global de la production a légèrement fléchi en 1981. Le secteur le plus touché à cet égard a été celui de la production végétale, qui a souffert l'été dernier, en particulier dans les régions septentrionales de la Communauté, de conditions météorologiques assez mauvaises. C'est la production fruitière qui a le plus régressé (-15%), cependant que dans d'autres secteurs importants (céréales, vin), la production s'établissait globalement à un niveau encore satisfaisant malgré une légère baisse par rapport à 1980. La production a nettement augmenté dans le secteur du maïs (+ 5%) - à l'inverse de ce qui s'est passé pour les autres céréales - et surtout dans le secteur du sucre (+ 16%), notamment par suite de l'extension des cultures betteravières.

Hormis une légère diminution de la production de viande bovine, la production animale a continué à augmenter, mais dans des proportions généralement plus faibles qu'en 1980. La production laitière, en particulier, ne s'est accrue que de 0,3% en 1981 après avoir fait un bond de 2,2% en 1980.

Prix : hausse moyenne de 11 %

En 1981, la hausse moyenne des prix à la production pour la totalité des Etats membres, compte tenu des ajustements monétaires, s'est établie à environ 11 % (contre 8% en 1980)(1). La hausse des prix à la production a ainsi dépassé pour la première fois depuis 1975 la barre des 10%, mais reste toutefois inférieure au taux d'inflation général (+ 12%). Le revenu moyen des agriculteurs a augmenté dans tous les Etats membres. Dans cinq Etats membres, l'augmentation des revenus agricoles a même dépassé le taux d'inflation. Le revenu réel moyen des agriculteurs dans l'ensemble de la Communauté aurait légèrement diminué.

Budget : réduction des dépenses

Grâce à une gestion vigoureuse et à une situation très favorable sur les marchés mondiaux, notamment dans le secteur des produits laitiers, le budget agricole a été réduit de 1,3 milliards d'ECU's et n'a accusé de ce fait qu'une augmentation de 2,6% par rapport à l'année précédente, contre une augmentation moyenne de 23% de 1974 à 1979. Les dépenses effectivement réalisées pourraient même être inférieures à celles de 1980. (2)

./..

(1) Hausse moyenne de 9,4% en ECU, soit 10,9% en monnaie nationale, par rapport à un taux d'inflation moyen de 12,4%. Les chiffres correspondants pour 1980 sont 4,8%, 5,7% et 13,7%.

Voir aussi P-11 de février 1981 sur les propositions de prix agricoles.

(2) Voir aussi P-56

Mandat : pour un rapprochement des prix garantis avec les prix mondiaux

Dans son rapport sur le Mandat du 30 mai 1980 (voir P-38) et dans ses orientations (1) pour l'Agriculture Européenne, la Commission indique les lignes directrices pour l'adaptation de la PAC. Il s'agit notamment tout en continuant à respecter les principes fondamentaux de la PAC et notamment l'obligation de maintenir les revenus des agriculteurs, de :

- Fixer les objectifs de production, dans le cadre d'une prévision quinquennale, à commencer par la période 1982/83 - 1988 : si la production devait dépasser ces objectifs les prix garantis seraient ajustés ou les producteurs invités à participer à l'écoulement des excédents d'une manière appropriée;
- Rapprocher progressivement les prix garantis des prix d'un marché mondial mieux organisé pour les céréales, l'alignement sur les prix des principaux pays concurrents devant aller de pair avec une politique active d'exportation (contrats à long terme)(2), et une surveillance accrue des importations;
- Aides structurelles pour faciliter les adaptations nécessaires ainsi que le recours dans certaines conditions à des aides directes aux revenus, avec une discipline renforcée en matière d'aides nationales.

La Commission estime que si les décisions futures sur la PAC s'inspirent de ces orientations, les dépenses agricoles devraient s'accroître moins rapidement que les ressources propres de la Communauté.

Le Conseil Européen, lors de sa session des 26 et 27 novembre à Londres, n'a pas pu réaliser un accord complet sur le volet agricole du mandat, qui a été renvoyé aux Ministres des Affaires Etrangères; les problèmes restés en suspens concernent le secteur laitier, les produits méditerranéens et le taux d'accroissement des dépenses agricoles.

Les organisations communes de marché

1981 est la première année d'application de la nouvelle organisation du marché (R. 1837/80 de la viande ovine, dont le fonctionnement est jugé dans l'ensemble satisfaisant.

1981 voit également l'entrée en vigueur au 1er juillet du nouveau règlement sucre qui fixe les quotas de production du sucre et de l'isoglucose. (Règl. 1785/81)

Innovation importante, les producteurs doivent se cotiser pour financer les exportations de sucre produit sous quota à part 1,3 millions de tonnes correspondant aux importations préférentielles en provenance des ACP (le sucre produit hors quota doit être exporté sans restitution).

En octobre 1981, la Commission annonce l'intention de la Communauté, d'accord avec les producteurs, de retirer 2 millions de tonnes du marché mondial pour essayer de stabiliser les prix (voir IP(81) 182). En novembre, ouverture de pourparlers entre la Commission et l'Accord International du sucre en vue de la participation éventuelle de la Communauté à un accord amélioré.

En octobre 1981, la Commission dépose des propositions tendant à modifier l'acquis communautaire, c'est-à-dire les organisations de marché dans trois secteurs (huile d'olive, vin, fruitset légumes) en prévision de l'élargissement de la Communauté qui pourrait modifier l'équilibre des marchés dans ces secteurs (voir P-64).

Aide alimentaire

Le programme communautaire d'aide alimentaire en faveur des PVD pour 1981 porte sur 928.000 tonnes de céréales, 150.000 tonnes de lait écrémé et 450.000 tonnes de butteroil.

Au cours de 1981, la Communauté s'engage à mettre à la disposition de la Pologne, à des conditions exceptionnelles (15% en dessous des prix mondiaux) 1,1 millions de tonnes de céréales, 170.000 tonnes de viande, 50.000 tonnes de beurre et 55.000 tonnes de sucre ainsi que du fromage, de la poudre de lait, de l'huile d'olive et des citrons.

Coût additionnel pour le budget communautaire : 96 millions d'ECUs, sans tenir compte des crédits consentis par les Etats membres.

(2) Voir communication de la Commission au Conseil à ce sujet (P-51) ./..

(1) Voir P-69 et P-70

La législation vétérinaire : vers l'interdiction des hormones dans l'élevage

En juillet 1981, le Conseil a arrêté une directive interdisant l'emploi dans l'élevage aux fins d'engraissement de toutes substances à effet hormonal et thyrostatique sauf cinq substances pour lesquelles la Commission doit soumettre des propositions appropriées en 1982 après consultation du Comité Scientifique Vétérinaire. Les stilbènes et substances thyrostatiques sont interdites avec effet immédiat. Deux directives sur les médicaments vétérinaires ont été adoptées en septembre. En outre, la Commission a soumis une série de propositions tendant à adapter et à renforcer la législation vétérinaire relative aux échanges de viandes.

Protection des animaux

La Commission a proposé des normes minimales pour l'élevage des poules pondeuses en batterie.

Les aides et infractions

La Commission a notamment :

- pris une décision négative à l'égard du tarif spécial du gaz naturel pour l'horticulture sous serre aux Pays-Bas, qui devra être aligné sur le tarif industriel d'ici le 1er octobre 1982.
 - ouvert une procédure d'infraction contre la France à la suite du blocage des vins italiens (le contentieux franco-italien a fait l'objet d'un règlement à l'amiable entre les deux parties intéressées).
 - ouvert une procédure d'infraction contre le Royaume-Uni à la suite de l'interdiction par ce pays des importations d'oeufs et de volailles en provenance des Etats membres qui autorisent la vaccination contre la peste avicole (Newcastle disease).
-

Développement

Tout au long de l'année 1981 la Commission s'est efforcée de faire progresser le Dialogue Nord-Sud. Dans une communication adressée au Conseil en mai 1981 elle en a rappelé l'enjeu et défini les orientations devant inspirer l'approche de la Communauté. Dans son discours à Florence le 17 octobre, le Président Thorn en a publiquement repris les grandes lignes. En fin de cette année, en dépit des espoirs placés dans le Sommet de Cancun, l'ouverture de négociations globales Nord-Sud reste incertaine. La Commission s'attache à maintenir dans cette phase difficile la cohésion de la Communauté afin que celle-ci puisse jouer son rôle naturel de médiateur entre le groupe des 77 et celui des pays industrialisés, et ceci dans le but de parvenir à l'ouverture en 1982 de négociations simultanées sur les grands problèmes qui se posent dans le domaine des matières premières, de l'énergie, du commerce, du développement et en matière financière et monétaire.

Les difficultés d'engager ces négociations globales n'ont donné que plus d'importance aux efforts déployés pour progresser dans des domaines plus limités. C'est ainsi que la Commission et la Communauté ont pris une part active à la Conférence des Nations-Unies sur les sources d'énergies nouvelles qui s'est tenue à Nairobi en août et à la Conférence de Paris sur les pays les moins avancés en septembre. Le programme d'action adopté à Paris devrait permettre d'escompter un accroissement de l'effort d'assistance - y compris de la part de la Communauté - aux pays les plus pauvres du Tiers Monde.

En présentant en octobre un plan d'action contre la faim dans le monde, la Commission s'est située dans la même perspective : aider les plus pauvres, et les aider d'abord à se nourrir. On a retenu surtout de ce plan, approuvé depuis lors par la Communauté, l'action d'urgence de 40 mio d'ECU devant permettre essentiellement de renforcer les disponibilités de la réserve alimentaire internationale d'urgence. Il s'agit de bien davantage : la Communauté s'est engagée, en prenant comme point de départ ce secteur hautement prioritaire de l'alimentation, dans la recherche de nouvelles méthodes de coopération et de développement. Afin d'assurer l'utilisation efficace des moyens disponibles, et compte tenu des nombreux échecs enregistrés en matière de développement rural, la Communauté estime nécessaire

- 26
- 1) d'aider les pays à définir puis à mettre en oeuvre une "stratégie alimentaire nationale",
 - 2) dans ce but de réaliser une étroite coordination des bailleurs de fonds,
 - 3) de façon à parvenir, non plus à une dispersion de financements de projets, mais à un contrat de développement d'une politique.

L'exploration de voies nouvelles, qu'impose la persistance du drame de la faim et du non-développement, n'exclut pas pour autant l'utilisation des instruments existants.

La deuxième Convention de Lomé est entrée en vigueur le 1er janvier 1981 et sa mise en oeuvre est largement engagée. La programmation du 5ème FED est, pour l'essentiel, achevée et fait apparaître l'importance croissante accordée au développement rural auquel devraient être affectés plus de 44 % des moyens financiers disponibles (35 % sous Lomé 1). Par ailleurs, plus de 30 décisions de financement (177 mio d'ECU) ont déjà été prises ainsi que deux premières décisions d'application du SYSMIN (au bénéfice de la Zambie et du Zaïre), 23 Etats ACP ont bénéficié d'aides exceptionnelles en faveur notamment de populations réfugiées.

Avec les pays sud méditerranéens, des négociations sont en cours en vue du renouvellement des protocoles financiers venus à expiration le 31 octobre. Courant 1981 les engagements au titre des protocoles existants se sont sensiblement accélérés ce qui permet d'escompter l'utilisation quasi totale des fonds disponibles au cours des prochains mois.

De même la Commission a poursuivi la mise en oeuvre des programmes d'aide alimentaire, des programmes d'aide au PVD non-associés, des cofinancements avec les ONG. Elle a décidé enfin plusieurs aides d'urgence, en faveur notamment des réfugiés afghans, du Cambodge, des populations du Salvador.

POLITIQUE REGIONALE

1. La réforme de la politique régionale

Au cours de l'année 1981, la Commission a défini ses options en matière de révision de la politique régionale communautaire. Dans l'élaboration de ses propositions, la Commission a tenu compte du fait que les disparités régionales se sont ultérieurement aggravées au cours des années 70 et que les ressources budgétaires sont et demeureront probablement insuffisantes pour faire face aux problèmes de développement de la Communauté, notamment après son prochain élargissement. Dans ces conditions, pour rester efficace en dépit de la limitation des disponibilités financières, il est nécessaire que la PRC se concentre davantage sur les problèmes les plus importants et rationalise ses instruments.

C'est dans cette perspective que la Commission a, au mois d'octobre, proposé au Conseil un nouveau texte de règlement concernant la politique régionale dans son ensemble et en particulier les activités du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)(1). Elle concrétise ainsi les nouvelles orientations générales sur la PRC qu'elle avait arrêtées en juillet dernier (2) et dont les lignes directrices avaient déjà été annoncées dans le rapport de la Commission sur le Mandat du 30 mai 1980 (3).

La proposition de la Commission prévoit des innovations importantes. Il s'agit notamment :

- de ne plus répartir le concours financier de la section sous-quota du FEDER parmi tous les Etats membres selon des quotas nationaux mais de le concentrer sur les régions de la Communauté les plus gravement affectées par le sous-développement structurel;
 - de porter à 20% la part de la section hors-quota du FEDER qui continuerait à intervenir dans l'ensemble de la Communauté.
- La Commission propose aussi que le champ d'intervention de la section hors-quota devienne plus large et qu'elle puisse être utilisée pour des interventions, vers des zones où la crise économique a conduit à un déclin industriel alarmant. Jusqu'à maintenant la section hors-quota est destinée uniquement à accompagner d'autres politiques communautaires, soit pour atténuer leurs effets négatifs, soit pour le renforcer et leur donner un meilleur impact régional;
- de remplacer progressivement, dans la section sous-quota du FEDER, le financement par projets individuels par un système de financement par contrat de programme. Le système qui est déjà appliqué dans la section hors-quota permettrait de mieux situer les interventions du FEDER dans une perspective globale de développement;
 - d'admettre dans la section sous-quota ainsi qu'on le fait pour la section hors-quota outre les interventions dans les investissements matériels aussi des interventions en faveur des investissements intellectuels (études de marché, gestion de l'entreprise, etc..)
 - de développer le rôle des autorités régionales et améliorer la coordination des politiques régionales nationales et communautaires.

(1) Voir note d'information P-65 octobre 1981

(2) Voir note d'information P-47 juillet 1981

(3) Voir note d'information P-38 juin 1981

2. Démarrage des premières actions hors-quota

La Commission a approuvé en juin 1981, les quatre premiers programmes spéciaux concernant des actions éligibles au concours de la section hors-quota du FEDER (1). Deux de ces programmes concernent l'amélioration de la situation économique et sociale de zones frontalières de l'Irlande et de l'Irlande du Nord. Un programme porte sur le renforcement des structures économiques dans le Grand SUD-Ouest en France. Le quatrième programme vise à améliorer l'approvisionnement en énergie des zones montagneuses du Mezzogiorno. La contribution maximale du FEDER à ces quatre programmes sera de 95 mio ECUs sur cinq ans.

Ces programmes spéciaux constituent la première phase de mise en oeuvre de cinq actions communautaires de développement régional adoptées par le Conseil en octobre 1980 au titre de la section hors-quota du Fonds Régional.

3. Action spécifique pour l'habitat en Irlande du Nord

Au mois de novembre, la Commission a proposé au Conseil un règlement (2) qui lui permettra d'intervenir en faveur de la construction de logements neufs en Irlande du Nord dans le cadre d'une opération intégrée à Belfast en vue de laquelle le Gouvernement du Royaume-Uni a présenté à la Commission au mois de mai 1981 (3) un dossier concernant des ensembles d'investissements qui sont importants pour le développement de la zone urbaine de Belfast.

Pour mener à bien cette action, qui devrait avoir une durée de 3 ans, la Commission a proposé qu'un montant de 28 mio ECUs soit mis à la disposition pour 1982;

4. Ressources budgétaires du FEDER:

Proposition de la Commission pour 1982: 1940 mio ECUs.

(1) Voir note d'information P-29 de juillet 1981

(2) " " " P-79 de novembre 1981

(3) Voir Information à la presse IP (81) 88 du 12 mai 1981

BUDGET, INSTITUTIONS FINANCIERES ET FISCALITE

Le début de l'année a été marqué par le conflit qui a opposé le Parlement et le Conseil sur la légalité des budgets 1980 et 1981. Ce conflit s'est prolongé jusqu'à l'été, moment où la Commission a décidé de citer les Etats membres contrevenants (Belgique, France, République Fédérale d'Allemagne) devant la Cour. L'Allemagne de son côté a contre-attaqué. Le problème a été résolu lorsque la Commission a proposé avec succès un budget supplémentaire pour 1981 qui tenait compte de la réduction des dépenses du FEOGA à la suite de circonstances favorables. Davantage de crédits ont été proposés pour les Fonds régional et social. Les modifications étaient de nature à convaincre le Conseil et le Parlement d'adopter la proposition en une seule lecture. Ce règlement politique a été jugé satisfaisant par toutes les parties concernées et les affaires devant la Cour ont été radiées. Un deuxième amendement a été apporté au budget 1981 ce qui a permis de redistribuer les montants qui ne sont pas actuellement nécessaires pour financer des garanties agricoles. Une lettre rectificative a également été ajoutée au projet de budget 1982 qui a déjà fait l'objet de deux lectures au Conseil et dont la seconde lecture au Parlement aura lieu en décembre. Ce budget est un peu mieux équilibré, davantage de crédits étant affectés aux Fonds régional et social et aux autres dépenses non obligatoires; toutefois, l'agriculture absorbe encore un peu plus de 60 % du total.

Dans le domaine fiscal, l'année n'a apporté que des déceptions avec l'échec des tentatives en vue d'harmoniser la fiscalité sur les boissons alcoolisées et de surmonter les discriminations opérées par les Etats membres en faveur de leur propre production. Le Conseil a abandonné tout espoir d'arriver à un accord et la Cour a repris l'examen des affaires pendantes auxquelles d'autres sont venues s'ajouter.

Quelques progrès ont été réalisés au cours des discussions du Conseil concernant la deuxième directive concernant l'assurance autre que sur la vie.

Voir aussi P 15, 34, 35 de 1981.